



Vendredi 20 novembre 2019

Jérôme FRIT

Gérer, composter, Valoriser les Biodéchets en Dordogne

**Etat des lieux sur les
biodéchets et leur gestion**

Quelques chiffres...

400 000 habitants en Dordogne,
produisent **257 000 tonnes de déchets** = **644 kg/personne**



100 Kg/pers/an
déposés dans les bacs
des emballages
recyclables



309 Kg/pers/an
déposés dans les
déchèteries

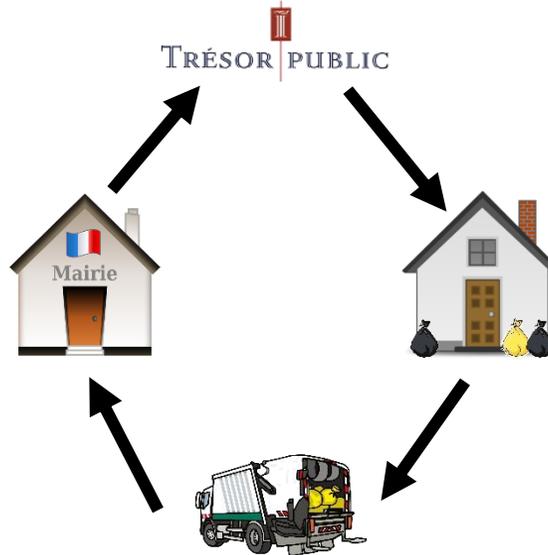


235 Kg/pers/an
déposés dans les
ordures ménagères

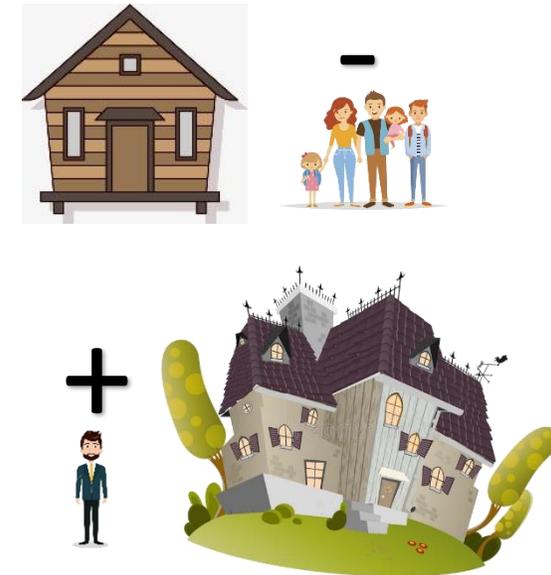
Aujourd'hui, le traitement des déchets est financé par la **TEOM** :



- La TEOM est indexée à la Taxe Foncière. Elle est proportionnelle à la valeur locative du bien.



- Le coût de la collecte et du traitement des déchets est calculé pour chaque commune.



- La production réelle de déchets de l'utilisateur n'est pas prise en compte.

D'ici à 2025 la Loi de Transition énergétique nous incite à :

**Réduire de 50%
la quantité
de nos déchets enfouis**

**Réduire de 10%
l'ensemble de nos
déchets soit
540 kg/an/hab**

**Augmenter
de 30% le
recyclage**

**Poursuivre la
valorisation des
bio-déchets**

ZOOM
SUR

LE CONTENU D'UN SAC NOIR PÉRIGOURDIN EN 2017

Les **trois quart des Ordures Ménagères** collectées sur le territoire du SMD3 pourraient théoriquement être **évités** ou **détournés** pour valorisation.

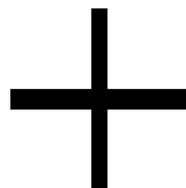


234 Kg/Hab

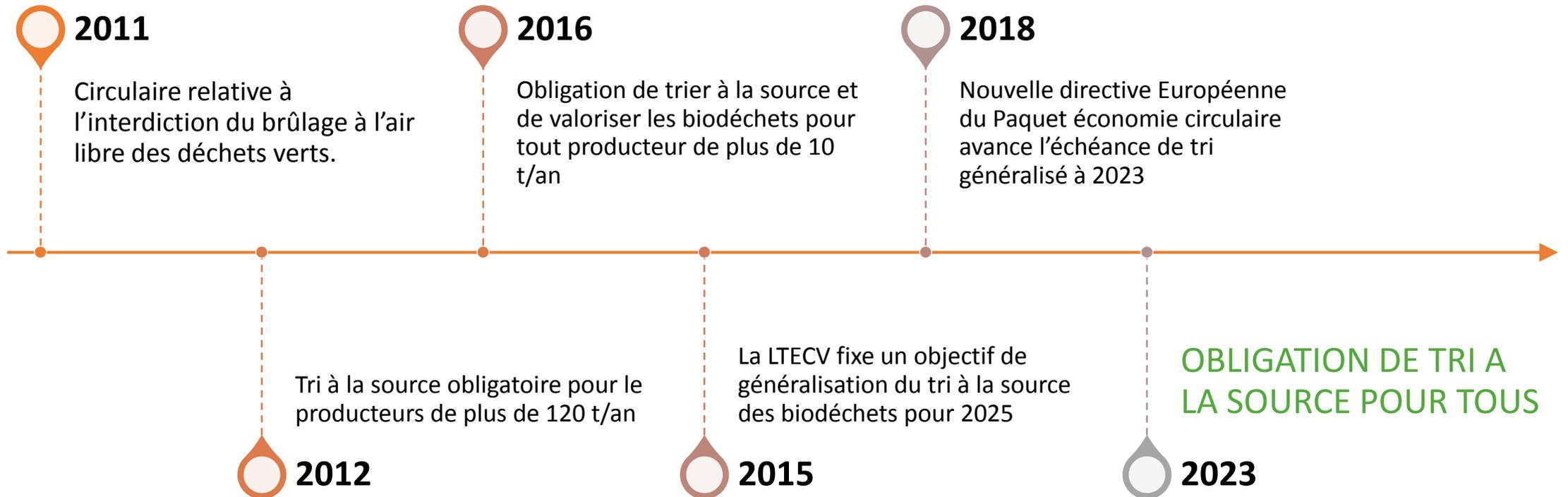
Qu'est ce qu'un biodéchets ?

Le code de l'environnement définit les biodéchets comme :

« tout déchet non dangereux biodégradable au jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires »



Point réglementaire



La gestion des déchets fermentescibles

Le SMD3 a chois de promouvoir des dispositifs de gestion de proximité des biodéchets par :

- ✓ Distribution de composteur individuels
- ✓ Distribution de composteurs pour les écoles et collèges
- ✓ Accompagnement et subvention de composteurs d'établissements
- ✓ Accompagnement et subvention de composteurs en entreprises
- ✓ Accompagnement et subvention de composteurs partagés (de quartiers ou d'immeuble)



Composteur collectif à la résidence Vésone de Périgueux



Composteur individuel pour jardin privé

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts

VALORIZON
Centre de Recyclage, pour la Nouvelle-Aquitaine

ars
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ADEME
Agence Nationale pour le Développement et la Prévention des Risques de Pollution

Concepts originaux : www.goddy.fr / Adaptation : Département communication ARS Nouvelle-Aquitaine - décembre 2013

Depuis le 18 novembre 2011 ! ...



Brûler 50kg de végétaux
émet autant de particules que...

6 mois de chauffage
d'un pavillon avec une chaudière au fioul...



9800 km parcourus par une voiture diesel
récente en circulation urbaine...

37900 km parcourus par une voiture essence
récente en circulation urbaine...



source Lig'air 2014

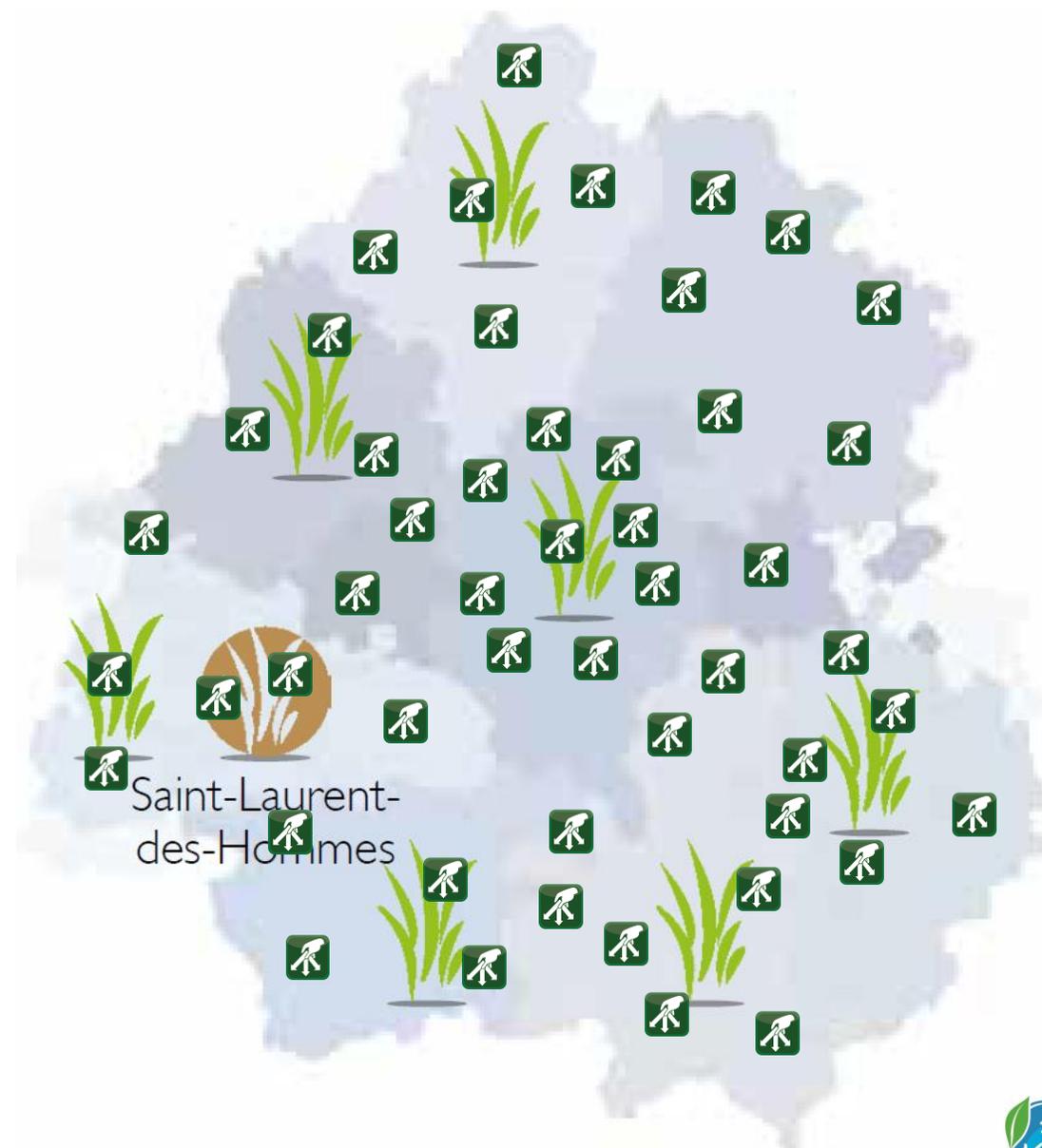
La collecte des « déchets » verts en déchetterie

- 7 Aires de broyage (collectivités)
- 1 plateforme de compostage
- 50 déchèteries (particuliers, professionnels)

42 633 t traités en Dordogne

➤ **101 kg** de Dv /hab /an

+ 11 % /an

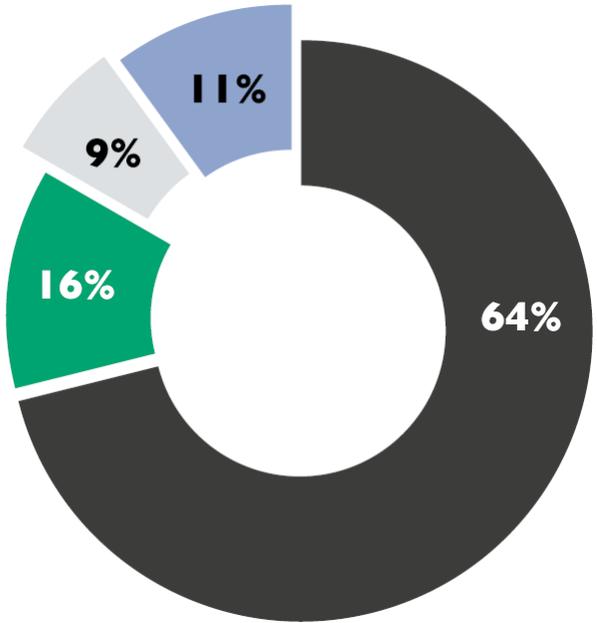


La Valorisation des végétaux

Co-compostage avec boues de stations d'épuration

Compostage sur la plateforme de St Laurent des Hommes

Valorisation énergétique de Biomasse



Compostage en bout de Champs



Gérer, composter, Valoriser les Biodéchets en Dordogne

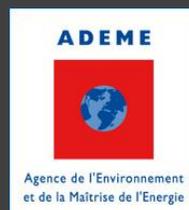
Mme VEYSSIERE

*Président de la Communauté de communes Isle et
Crempe en Périgord*

Alexandra SALON

*Chargée de Mission Valorisation des Biodéchets
SMD3*

Un exemple de projet de
gestion des déchets verts :
OPEVERT



OPREVERT : Un appel à projet de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

Le SMD3 a répondu en accord avec la *Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord*.

Ce projet pilote en Dordogne, vise à amplifier la réduction des déchets verts et le développement de leur valorisation pour atteindre les objectifs fixés par LTECV.

- ✓ Permettre l'arrêt du recours au brûlage
- ✓ Détourner les flux DEV des déchèteries et maîtriser les coûts
- ✓ Combiner la gestion des DEV avec la valorisation des biodéchets alimentaires
- ✓ Trouver une solution à la problématique « broyat » des sites de compostage collectif



Prévention et pérennisation

- ✓ Former la population et les agents aux principe du retour carbone au sol
- ✓ Mettre en relation divers acteurs déjà présents et favoriser une économie circulaire
- ✓ Ouvrir sur du broyage à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer
- ✓ Tester à l'échelle d'un territoire des opérations reproductibles sur l'ensemble du territoire

